



ville de
Grans

Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

Envoyé en préfecture le 06/08/2024

Reçu en préfecture le 06/08/2024

Publié le 07/08/2024

ID : 013-211300447-20240802-DEC_2024_41-AU



DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2024/41

1.4 – Autre type de contrat

Approbation de l'offre de la société DIAC LOCATION concernant un contrat de location de la batterie du véhicule Renault ZOE

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 € HT (quatre-vingt-dix-mille euros),

Vu la décision n° 2020/37 du 8 juin 2020 portant approbation du contrat de location de la batterie du véhicule Renault ZOE avec la société DIAC LOCATION,

Considérant que ledit contrat est arrivé à échéance et qu'il convient de le renouveler,

Vu la proposition de la société DIAC LOCATION enregistrée en Mairie le 29 juillet 2024 sous le numéro GED 2024-2809 pour le renouvellement sur une période de 3 ans du contrat de location de la batterie du véhicule Renault ZOE immatriculé DF-390-PD,

Considérant que l'offre de la société DIAC LOCATION correspond au besoin exprimé par la Commune et est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1^{er} :

De signer le contrat de location de la batterie du véhicule Renault ZOE avec la société DIAC LOCATION, sise 14, Avenue du Pavé-Neuf 93168 NOISY-LE-GRAND Cedex, pour un montant mensuel de cinquante-neuf euros toutes taxes comprises (59,00 € TTC) selon la grille tarifaire annexée au présent contrat, soit un montant annuel de sept cent huit euros toutes taxes comprises (708,00 € TTC),

Article 2 :

Le contrat est conclu à compter de sa signature pour une durée de 3 ans fermes.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article correspondant du Budget Primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable des services Techniques de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres, au service commande publique, aux services techniques et au service des finances pour engagement.

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Tout recours contentieux contre cet acte devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement de la contribution à l'aide juridique, conformément aux dispositions de l'article 1635 bis Q du Code Général des impôts, et du décret n° 2011-1202 du 28 septembre 2011.

Fait à GRANS, le 2 août 2024

Publié le 7 août 2024

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe LEANDRI
Date : 06/08/2024
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES



CONTRAT DE LOCATION DE BATTERIE - Engagement de Location

CLIENT - Raison sociale du client ou nom **COMMUNE DE GRANS**

N°R.C.S ou RM :

Siret **21130044700011**

Adresse **BOULEVARD VICTOR JAUFFRET**

Code postal : **13450**

Ville **GRANS**

Tel :

Durée en mois **36**

Kilométrage(Km)

7500

Le contrat est fait dans les conditions et options souscrites ci-après

PRESTATIONS PAR VEHICULE / BATTERIE

Date de livraison : **04/06/2024**

Nb de loyers facturés

Périodicité : **Mensuelle**

36

59

Loyers (en euros)

LOCATION BATTERIE (1)

PRESTATIONS

- Autopartage
- Maintenance (2)
- Pneumatiques (3) Nb :
- Pneumatiques Hivers (3) Nb :
- Roues Hivers (3) Nb :
- Véhicule Révision/Entretien (3)
Option : Base Similaire
- Véhicule de Remplacement (2)
Option : Référence Confort Intégral
- Frais de gestion
- Renault Assurance
- Divers
- Divers
- Divers
- Divers
- Divers

VEHICULE (S)

Marque **RENAULT**

Version **INTENS**

Nombre : **1**

Tarif N° :

VN VO

Type Mine : **AGVYA002THD**

Genre VP VU QM

Date de 1^{re} mise en circulation (VO) : **07/05/2014**

Kilométrage au compteur (en km) : **24 735**

Options :

VEHICULES NEUFS IDENTIQUES

N° Contrat Père :

N° VIN

N° BIN

Contrat

VF1AGVYA051146919

DF-390-PD

TOTAL GÉNÉRAL (HTVA pour les VU et TTC pour les VP et les QM)

2124.00

(1) Assistance incluse - (2) Réserve aux véhicules neufs et aux véhicules d'occasion de moins de 15 000 Km
(3) Si prestation maintenance souscrite

Coût des 100 km supplémentaires

pour Batterie

5,00 Euros

Mode et délai de paiement

à jour(s)

La valeur assurée HT de la batterie est de **7000.00** (cf. conditions générales de location de batterie, art. 8).

En dessous de **7500** km annuel, il n'y a pas de remboursement km (cf. conditions générales de location de batterie, art. 11.2).

De convention expresse entre les parties, le locataire reconnaît :

- avoir pris connaissance des conditions générales de location, des prestations optionnelles et des annexes ci-dessous référencées qu'il approuve et dont un exemplaire lui a été remis et qui forment un tout de manière indissociable.
- être un utilisateur professionnel averti

Référence des conditions générales

Diac Location

14 avenue du Pavé-Neuf
93168 Noisy-le-Grand Cedex

Frédéric SCHNEIDER

Cachet du locataire :

Signature du locataire :

Lu et approuvé

Précédée de la mention "lu et approuvé"
Le Maire, Philippe LEANDRI
dûment habilité par décision
municipale n°2024/41 du 02/08/2024

A : Grans

Le 07 / 08 / 2024